

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 532

présenté par

Mme Houplain, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 2

Supprimer le mot :

« gravement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de ne pas restreindre la portée du mécanisme de veto et de substitution par l'autorité préfectorale visé par les présentes dispositions, afin de pouvoir englober plus largement les atteintes au principe de neutralité des services publics.